



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.4/2004/G/20  
15 mars 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Soixantième session  
Point 8 de l'ordre du jour

**QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS  
LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS, Y COMPRIS LA PALESTINE**

Lettre datée du 13 février 2004, adressée au Haut-Commissaire des droits de l'homme  
par intérim par l'Observateur permanent de la Palestine auprès  
de l'Office des Nations Unies à Genève

Les autorités d'occupation israéliennes continuent de commettre de graves violations du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, de même que des violations des principes du droit international et du droit international humanitaire, à l'encontre de la population civile palestinienne du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, dans leur persistance à recourir à une force excessive et aveugle contre le peuple palestinien en perpétrant d'innombrables actes assimilables à des crimes de guerre et à une terreur d'État, outre qu'elles violent systématiquement les droits de l'homme de la population civile palestinienne sous occupation israélienne.

Mercredi dernier, le 11 février 2004, les forces d'occupation israéliennes ont commis un nouveau massacre dans la bande de Gaza au cours de l'invasion simultanée de deux zones peuplées à l'est de la ville de Gaza et à Rafah, tuant au moins 15 Palestiniens et en blessant 62 autres.

Les forces d'occupation israéliennes appuyées par des chars ont commencé par envahir le quartier d'Al-Shajae'iyeh à l'est de la ville de Gaza aux premières heures de la matinée de mercredi et, arrosant sporadiquement de leurs mitrailleuses lourdes montées sur les chars un poste de police palestinien, elles ont tué un policier et un adolescent et blessé au moins trois enfants.

Dans un incident séparé, les forces d'occupation israéliennes, appuyées par 10 chars et 3 bulldozers blindés, ont investi le camp de réfugiés de Rafah à la frontière entre la bande de Gaza et l'Égypte. Au moins 13 Palestiniens ont été blessés, dont 3 enfants.

Les noms des martyrs sont les suivants: Mohammad Ahmad Hals, 17 ans; Hani Mahmoud Abu Skhailah, 25 ans; Mohammad al-Ijlah, 34 ans; Ahmad Kamal Abu A'rmana, 22 ans; Haitham Ribhi A'abed, 28 ans; Ismael Mohammad Abu El-A'ta, 22 ans; Mahdi Ya'coub Saidiyha, 25 ans; Akram Ekailan, 22 ans; Amer Mohamed Al-Ghamri, Ayman Nasr Al Shiekh Khalik, Ashraf Farouk Hassanein, Mohammed Jihad Al-Hazek, Mohammed Zahran Tantawi, Ibrahim Mohammed Za'rab. Le quinzième martyr n'a pas encore été identifié.

Par ailleurs, les forces d'occupation israéliennes, comme elles le font généralement après leurs raids, invasions et massacres, ont empêché les équipes médicales palestiniennes d'évacuer de nombreux blessés.

Dans la matinée du jeudi 12 février 2004, les forces d'occupation israéliennes ont abattu un Palestinien dans le village de Karawat Bani Zaid, situé au nord-ouest de la ville cisjordanienne de Ramallah.

En outre, le mardi 10 février, les forces d'occupation israéliennes ont investi le camp de réfugiés d'A'ayda et imposé un couvre-feu à Husan, à l'ouest de Bethléem; elles ont détenu au moins 10 Palestiniens à Bethléem, à al-Dahriyah, près d'Hébron, dans des villages situés à l'ouest de Ramallah et à Naplouse en Cisjordanie, et 6 pêcheurs dans la bande de Gaza.

Le lundi 9 février 2004, deux jours avant le massacre du mercredi 11 février, les forces d'occupation israéliennes ont abattu Ahmed Mahdi, 23 ans, dans la ville de Djénine au nord de la Cisjordanie, Khalil Ibrahim Bawadi, 23 ans, et Rami Salah abu Mandil, 17 ans, près du point de franchissement de la frontière entre la bande de Gaza et Israël al-Mintar. Au cours d'un raid lancé contre la ville de Tulkarm au nord de la Cisjordanie elles ont détenu quatre Palestiniens, notamment Waleed Ahmad Attab dont le frère Majeed a été blessé dans l'opération. Elles ont démoli les maisons d'Ibrahim Atiyah, de Mohammad Baragheeth et d'Amal Sulaiman Abdul Muhsen Kawazbeh dans le quartier de Beit Hanina de Jérusalem-Est occupée.

Le dimanche 8 février 2004, les forces d'occupation israéliennes ont mis fin à l'invasion de Rafah au bout de 18 heures, après avoir blessé 20 Palestiniens, pour la plupart des passants, dont 9 étaient des enfants; elles ont envahi Bethléem au sud de la Cisjordanie et Qalqilya au nord, détenu plusieurs Palestiniens, bouclé et soumis au couvre-feu le village de Turms A'yya au nord de Ramallah, et enlevé un Palestinien blessé dans le camp de réfugiés de Balata près de Naplouse.

Dimanche également, les forces d'occupation israéliennes ont déclaré Budrus et la région avoisinante zone militaire interdite comme prélude à la deuxième phase de la construction du mur israélien de l'apartheid qui confisquera de vastes superficies foncières des villages cisjordaniens.

Par ailleurs, les forces d'occupation israéliennes continuent de détruire de nouvelles maisons à l'explosif et à l'aide de bulldozers blindés, laissant encore plus de familles palestiniennes expropriées et sans abri dans tous les territoires palestiniens, déjà plongés dans le désespoir et la pauvreté. Depuis le 16 janvier 2004, 17 bâtiments abritant 170 personnes ont été démolis. Dans la nuit et la matinée du 20 janvier 2004, 36 autres maisons ont été détruites, faisant 414 sans-abri. Aux premières heures de la matinée du 22 janvier, une autre incursion prenait fin, laissant derrière elle quatre autres maisons abattues. Ces démolitions, effectuées par les bulldozers militaires israéliens ont encore aggravé la profonde crise humanitaire de Rafah où 9 970 personnes au total ont perdu leur foyer depuis octobre 2000. Dans la bande de Gaza,

ce sont 14 852 personnes au total qui n'ont plus de toit par suite des actions menées par Israël depuis cette date.

Les forces d'occupation israéliennes continuent aussi d'imposer d'importantes restrictions étouffantes – notamment des couvre-feux – à la liberté de circulation des personnes et des biens, y compris à des fins médicales et humanitaires. Elles poursuivent avec ferveur leur campagne d'implantations coloniales et la construction du mur expansionniste dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et aux alentours, en pratiquant sous toutes leurs formes la confiscation et la destruction des terres et infrastructures palestiniennes. Elles persistent aussi dans leur politique d'arrestation et de détention de milliers de Palestiniens, notamment de femmes et d'enfants.

Par la poursuite de ces politiques et pratiques illégales, violentes et oppressives, Israël a fait en sorte d'exacerber sans cesse les tensions, la dévastation et le désespoir dans tout le territoire occupé, sabotant tous les efforts palestiniens pour conclure un cessez-le-feu avec les groupes militants et minant toutes les autres entreprises qui visent à calmer la situation sur le terrain et à reprendre les négociations de paix.

De fait, ces politiques et pratiques illégales ont aggravé la situation tendue qui règne sur le terrain et approfondi les crises humanitaires qui secouent le peuple palestinien.

Israël, puissance occupante, doit rendre compte de tous ces crimes de guerre, de ce terrorisme d'État et de ces violations systématiques des droits de l'homme commises à l'encontre du peuple palestinien, dont les auteurs doivent être traduits en justice.

À mesure que les forces d'occupation continuent de mener ces raids violents et mortels dans tout le territoire palestinien occupé, soumettant à une force excessive et aveugle la population civile, le nombre de morts continue de croître, de même que le nombre de civils blessés et le bilan des destructions matérielles. Au moins 2 760 martyrs palestiniens ont trouvé la mort depuis septembre 2000 et plus de 25 000 autres ont été blessés.

À la lumière de la situation toujours plus catastrophique qui règne dans tous les territoires palestiniens occupés et des souffrances que subissent quotidiennement tous les civils palestiniens, nous vous exhortons une fois de plus, et à travers vous la communauté internationale, à enjoindre à Israël de mettre immédiatement fin à l'escalade de la violence de ses forces dans les territoires palestiniens occupés, à ne plus imposer de châtiments collectifs à l'ensemble de la population civile palestinienne, à respecter les accords bilatéraux et multilatéraux signés, à honorer ses engagements internationaux et à respecter les principes du droit international et du droit international humanitaire.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de la Commission des droits de l'homme à sa soixantième session, au titre du point 8 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,  
Observateur permanent  
(Signé) Nabil **Ramlawi**

-----